

AMÉRIQUE.

Les papiers des Etats-Unis annoncent la mort du vieux général Jackson, un des ex-présidens de la République, décédé le 8 du courant.

Ils paraissent aussi confirmer la nouvelle que les Mexicains concentrent leurs forces sur le Rio Grande et se préparent à commencer les hostilités, si le Texas consent à l'annexion. Mais la contre-révolution qu'on prédisait en faveur de Santa-Anna est démentie. On annonce maintenant que l'ex-président, sa femme et sa famille sont envoyés en exil et qu'ils sont en route pour Venezuela.

LA VÉRITÉ.

Pourriez-vous, ô prêtre de Jésus-Christ ! reprit-il d'une voix émue, pourriez-vous hésiter un seul instant à accueillir la proposition que je vous fais ? Loin de moi la pensée de vous remettre devant les yeux le genre de mort qu'on vous prépare.... Je sais que de pareils motifs ne sont que pour les âmes communes, et qu'il y a là dedans de quoi enflammer plutôt vos desirs. Le martyr est l'objet de vos vœux les plus ardents ; et moi-même, s'il ne s'agissait que de vous, je viendrais, sinon vous y exhorter, vous admirer au moins, et contempler tout ce que peut, dans une âme fidèle l'ampur, plus puissant que la mort. Mais ces âmes que vous allez abandonner et du salut desquelles vous devez répondre ! mais la loi que Dieu vous impose de vous conserver pour votre sublime ministère ! mais le scandale horrible que votre mort va produire ! mais l'influence redoutable qu'exercera ce spectacle tout nouveau sur une population jusque-là si paisible ! mais les occasions de blasphèmes et d'impies qu'elle va fournir aux ennemis de la religion ! mais les haines qu'elle réveillera ! le sang peut-être qu'elle fera couler ! et le poids odieux qu'elle fera retomber sur les lois et sur la tête de vos juges ! Oh ! que de motifs puissants pour faire fléchir cette rigidité inutile, coupable même ! Y avez-vous songé ? comprenez-vous toute la portée de votre obstination à refuser ce que nous demandons de vous ?

— Vous demandez de moi un mensonge, monsieur l'avocat, et pour rien au monde je n'y puis consentir. Vive Dieu ! le seul bon, le seul grand ! Que je lui reste fidèle, et il se chargera du reste.

— Je serais au désespoir, répliqua aussitôt l'avocat, de demander de vous quelque chose qui répugnât à votre conscience ; vous vous trompez si vous prenez pour un mensonge la réponse que je vous suggère. Ecoutez moi seulement. Mentir, c'est parler pour induire quelqu'un en erreur ; or, en répondant ou plutôt en laissant croire que vous avez prêté le serment d'égalité, vous ne trompez personne. Vous ne trompez pas vos juges, puisque ce sont eux-mêmes qui m'en voient, et qu'ils savaient fort bien que vous n'avez pas juré. Vous ne trompez pas plus le peuple, qui sait tout et qui connaît les dispositions bienveillantes de vos juges à votre égard. Pourquoi donc hésitez-vous ? Si je vous offrais un faux passe-port qui pût vous sauver d'une mort certaine, le refuseriez-vous sous prétexte que ce serait tromper et mentir de fait ? Non assurément. Eh bien ! le moyen que je vous offre n'est non plus qu'un innocent artifice concerté entre vos juges et vous, mais dont personne ne sera dupe.

Ces raisons spécieuses ne convainquaient pas encore le Père Grégoire, mais sa foi était ébranlée. L'idée surtout des suites que sa mort sanglante pouvait avoir, faisait sur lui une vive impression. L'avocat s'en aperçut, et profita habilement de son premier succès. Le religieux avait demandé qu'on fit venir, pour les consulter, trois prêtres détenus dans la même prison que lui : l'avocat les amena tout de suite, et recommença devant eux son artificieux discours. Pour cette fois, il se surpassa ; son élocution facile, ses phrases éloquentes, son ton accentué, ses gestes pathétiques et les larmes abondantes dont il accompagnait ses paroles, enlevèrent le suffrage de trois arbitres : ils répondirent unanimement que la réponse proposée n'était pas un mensonge, et que le Père Grégoire pouvait en conscience y souscrire. L'avocat triomphant s'empare de cette décision, insiste de nouveau sur les raisons qui avaient paru toucher plus vivement son client, et obtient enfin de lui la signature d'un interrogatoire rédigé dans le sens proposé.

Le Père Grégoire dormait tranquille cette nuit-là, heureux peut-être de songer qu'il éviterait de grands maux en conservant une vie à laquelle du reste il tenait bien peu. Le lendemain il parut à l'audience, écouta la lecture de l'interrogatoire signé la veille, balbutia, avec un embarras visible, quelques réponses explicatives que lui avait laissées son avocat ; mais ses juges étaient de moitié, et il allait être renvoyé, n'eût été l'accusateur public, espèce de Fouquier-Tinville au petit pied, qui désirait vivement voir couler le sang d'un prêtre, et qui n'avait garde de laisser échapper une si belle occasion. Il

cria beaucoup, déblatéra contre les fanatiques, nia, interrogea, douta, prouva et demanda la remise du jugement jusqu'à ce qu'on eût fourni les preuves de la prestation de serment.

Les juges tremblèrent.... On reconduisit le Père Grégoire en prison.

J'ai dit, en commençant qu'il avait mieux aimé mourir que mentir, et je ne me dédis pas : nos lecteurs voient ce que c'était que cette réponse évasive si habilement extorquée. Le Père Grégoire fut trompé, mais non menteur : encore son erreur fut-elle de courte durée.

À peine rentré dans son cachot, il pesa dans le silence de la solitude la démarche qu'il venait de faire, et, éclairé de la lumière de la grâce, il reconnut bientôt qu'on lui avait fait faire un faux pas. Les raisons subtiles de son avocat, dépouillées de leur vain prestige, lui apparurent ce qu'elles étaient, un pur sophisme, et il s'étonna que ses confrères et lui eussent donné si aisément dans le piège. Il comprit sans peine que mentir, c'était parler contre sa pensée, et qu'il avait exprimé tout haut ce que sa pensée désavouait. Aussitôt ses yeux se mouillèrent de larmes amères... il se prosterna le front contre terre et demanda pardon à Dieu du scandale qu'il a donné. Oh ! que sa douleur fut sincère et profonde ! Il lui tardait que le jour vint lui offrir l'occasion de réparer solennellement sa faute, car son parti était pris.

L'avocat revint bien dès le matin pour confirmer son ouvrage et faire signer à son client un faux certificat de prestation de serment qu'il avait fait venir en grande hâte pour répondre à l'accusateur public ; mais bien étonné fut-il de trouver le Père Grégoire inflexible : il essaya d'argumenter encore, mais cette fois les réponses précises et énergiques du Capucin triomphèrent des phrases creuses et sonores de l'homme de loi.

L'heure de l'audience arriva.... L'auditoire était immense ; ce que voyant, le Père Grégoire se réjouit, parce qu'il pourrait mieux réparer son scandale. Ayant obtenu la parole, il s'approcha de la barre, et dit aussi haut qu'il put : « Citoyens juges, vous avez pu croire, d'après ce que vous a dit hier mon défenseur et d'après mon silence ou mes réponses ambiguës, que j'avais prêté le serment d'égalité : il n'en est rien cependant. Ce coupable silence est une faiblesse de ma part ; c'est un scandale que je dois et que je veux réparer en présence de tous ceux qui en ont été témoins. Je proteste donc devant Dieu et devant tout ce peuple qui m'écoute que je n'ai jamais prêté ni eu intention de prêter aucun serment... Quand je me suis décidé à vous laisser croire que j'avais fait celui d'égalité, je me suis abusé... L'apparence du bien m'a séduit : car, je dois cet aveu à la vérité ; ce n'est pas la crainte de la mort qui m'a fait agir ainsi, mais bien le désir d'épargner un outrage à la religion et à l'humanité, et des remords à mes juges. Encore une fois, je déclare que je n'ai prêté aucun serment... Je sais le sort qui m'est réservé... mais je ne crains pas la mort... J'ai toujours, au contraire, envié le martyr. C'est à vous à voir si j'en suis digne ; mais, je le répète, je n'ai eu d'autre but que de vous épargner l'arrêt que vous allez porter peut-être, et au peuple le spectacle sanglant qu'on va lui donner. »

Ces paroles énergiques produisirent une impression difficile à décrire. Ces juges étaient atterrés, la foule stupéfaite. L'accusateur public était seul à l'aise, et avec lui pourtant le pieux Capucin, qui avait déchargé sa conscience et se voyait près de saisir la palme, objet de tous ses vœux. En vain son avocat essayait-il d'un dernier moyen de défense. En rapprochant les réponses de la veille de celles du lendemain, il s'attacha à prouver que son client avait la raison troublée, implorant pour lui la commisération de ses juges, avec les paroles les plus éloquentes. Le Père Grégoire n'eut pas de peine à prouver qu'il avait sa raison entière. « C'est en vain, monsieur l'avocat, reprit-il d'un ton plus ferme encore, que vous chercheriez à atténuer ma faute. Je jure solennellement que j'ai dit aujourd'hui toute la vérité et avec pleine liberté d'esprit. Je déclare nulles et non avenues les réponses fausses ou ambiguës que j'ai données hier. Je demande encore une fois pardon du scandale que j'ai occasionné. Trop heureux si je puis laver dans mon sang l'injure que j'ai faite à mon caractère et à la vérité ! »

La question était clairement posée... On requit l'application de la peine de mort...

Les juges se levèrent pâles et tremblants... Ils luttèrent une demi-heure avec leurs consciences... puis prononcèrent la peine capitale...

Le lendemain, 15 janvier 1796, la tête du bienheureux confesseur de la foi et martyr de la vérité roulait sur l'échafaud.

FIN.